



À NE PAS DIFFUSER, PUBLIER NI DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN TOUT OU EN PARTIE, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE, EN NOUVELLE-ZÉLANDE OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE PRATIQUE SERAIT ILLÉGALE.

office@montana-aerospace.com
www.montana-aerospace.com

Registre du commerce :
CHE-248.340.671

POUR DIFFUSION EN SUISSE – CETTE COMMUNICATION EST RESTREINTE ET VOUS NE DEVEZ PAS LA TRANSMETTRE, NI SON CONTENU, À TOUTE PERSONNE À QUI SA TRANSMISSION EST INTERDITE PAR LES MENTIONS QU’ELLE CONTIENT.

ACTUALITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Reinach (Argovie), le 14 mai 2021

MONTANA AEROSPACE AG ANNONCE L'EXERCICE COMPLET DE L'OPTION DE SURALLOCATION ET LA FIN AVANCÉE DE LA PÉRIODE DE STABILISATION

Montana Aerospace AG (la « Société », avec ses filiales opérationnelles, le « Groupe » ou « Montana Aerospace »), qui forme un groupe à forte intégration verticale, fabricant et fournisseur leader de composants de systèmes et d’assemblages complexes pour les secteurs de l’aéronautique, de l’e-mobilité et de l’énergie avec des sites de construction et de fabrication dans le monde entier – a annoncé aujourd’hui que l’unique coordinateur global a exercé pleinement l’option de surallocation (Greenshoe) octroyée dans le cadre de l’introduction en bourse.

Les actions de Montana Aerospace ont été admises à la négociation à la SIX Swiss Exchange (SIX) le 12 mai 2021. La Société a été informée aujourd’hui par Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG, en sa qualité de gestionnaire de stabilisation dans le cadre de l’introduction en bourse de Montana Aerospace, que l’option de surallocation sur 2,573,099 pour 25.65 CHF par action – correspondant à 15 % des 17,153,997 nouvelles actions offertes – consentie par Montana Tech Components AG en tant qu’ancien actionnaire unique et actuel actionnaire majoritaire, a été entièrement exercée. Ainsi, 19,727,096 actions au prix de 25.65 CHF ont été placées, au total, dans le cadre de l’introduction en bourse. Après l’exercice de l’option de surallocation, le flottant s’élève à environ 41.8 % de toutes les actions en circulation de Montana Aerospace. La période de stabilisation s’est donc déjà terminée de façon précoce le 2ème jour de bourse.



Des informations sur les transactions de stabilisation menées par Berenberg en tant que gestionnaire de stabilisation seront aussi disponibles sous <https://www.montana-aerospace.com/investors/> – sous la rubrique “IPO Informationen”.

Interlocuteur pour les relations investisseurs :

Responsable des fusions et acquisitions et des relations avec les investisseurs

Marc Vesely recte Riha

Téléphone : +43 664 61 26 261

E-mail : ir@montana-aerospace.com

Interlocuteur pour les médias :

Jürgen Beilein

Téléphone : +43 664 831 2 841

E-mail : communication@montana-aerospace.com

À propos de Montana Tech Components AG

Montana Tech Components AG, fondée en 2006, est un groupe industriel actif à l'échelle mondiale qui se concentre sur les technologies clés des marchés d'avenir. Les entreprises du groupe axé sur la croissance occupent une position de leader dans leur domaine d'activité. En se concentrant sur une sélection de technologies clés, un leadership de marché et une innovation continue, MTC poursuit une stratégie de croissance durable dans ses divisions VARTA AG, Aluflexpack AG et Montana Aerospace AG. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 1,72 milliard d'euros en 2020 et est représenté sur 83 sites répartis dans 34 pays du monde. Il emploie actuellement un total d'environ 10 700 personnes hautement qualifiées.

À propos de Montana Aerospace AG

Montana Aerospace AG est un producteur leader de composants de systèmes et d'assemblages complexes pour l'industrie aéronautique, avec des opérations d'ingénierie et de fabrication dans le monde entier. La Société emploie environ 4.800 personnes hautement qualifiées sur 28 sites répartis sur quatre continents. Elle conçoit, développe et produit des technologies révolutionnaires pour l'industrie aéronautique, l'e-mobilité et l'énergie de demain en aluminium, titane, matériaux composites, cuivre et acier.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans le présent document ne sont pas destinées à être diffusées, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou dans toute autre juridiction où une telle pratique serait illégale. Le présent document (et les informations qu'il contient) ne contient ni ne constitue une offre de titres à vendre, ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres, au Canada, en Australie, au Japon ou dans toute autre juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale. En particulier, ce document ne constitue pas



une offre de titres à vendre aux États-Unis. Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis sans enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (la « loi sur les valeurs mobilières »), ou sans une exemption d'enregistrement. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la loi sur les valeurs mobilières. Aucune offre publique des titres n'a été et ne sera émise aux États-Unis.

Aucun des preneurs fermes, aucune de leurs filiales respectives, sociétés affiliées ou aucun de leurs administrateurs, dirigeants, employés, conseillers, agents, partenaires d'alliance ou toute autre entité ou personne n'accepte une responsabilité ou une obligation quelconque au titre de, ou ne fait de déclaration, de garantie ou d'engagement, explicite ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude, l'exhaustivité ou l'équité des informations ou opinions contenues dans cette annonce (ou si des informations ont été omises dans l'annonce) ou de toute autre information relative au Groupe, à ses filiales ou sociétés associées, qu'elle soit écrite, orale ou sous forme visuelle ou électronique, et quelle que soit la manière dont elle est transmise ou mise à disposition, ou pour toute perte quelle qu'elle soit résultant de l'utilisation de cette annonce ou de son contenu ou de toute autre circonstance liée à cette annonce. Par conséquent, chacun des preneurs fermes et les autres personnes susmentionnées déclinent, dans toute la mesure permise par la loi applicable, toute responsabilité, qu'elle soit de nature délictuelle ou contractuelle, ou pouvant être attribuée d'une autre manière à l'égard de cette annonce et/ou d'une telle déclaration.

La présente communication ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offres d'achat ou de souscription de titres. La présente communication n'est pas un prospectus au sens de la loi suisse sur les services financiers (la « LSFIn ») et ne sera pas vérifiée par une autorité compétente. Toute offre de titres de la Société sera faite uniquement au moyen et sur la base d'un prospectus qui contiendra, entre autres, des informations détaillées sur la Société et sa direction, les titres proposés (notamment les droits, obligations et risques associés) ainsi que l'offre elle-même. La présente communication ne constitue pas une publicité au sens de l'article 68 de la LSFIn. Ces publicités sont des communications destinées aux investisseurs ayant pour but d'attirer leur attention sur des instruments financiers. Toute décision d'investissement eu égard à quelconque titre ne devrait pas être prise sur la base de la publicité présente. Toute personne envisageant d'acheter des titres de la Société doit s'informer de manière indépendante en se basant uniquement sur ce prospectus (y compris tout supplément à celui-ci). Le prospectus qui a été approuvé par un organisme de contrôle agréé par l'Autorité fédérale Suisse de surveillance des marchés financiers FINMA, est mis à disposition gratuitement sous Montana Aerospace AG, Alte Aaraustrasse 11, 5734 Reinach (AG), Suisse (e-mail: ir@montana-aerospace.com). En outre, les investisseurs sont invités à consulter leur banque ou leur conseiller financier avant de prendre toute décision d'investissement.

Le présent document ne constitue pas une « offre de valeurs mobilières au public » au sens du règlement (UE) 2017/1129, car il fait partie du droit national en vertu de la Great Repeal Bill de 2018 (le règlement britannique sur les prospectus, « UK Prospectus Regulation ») des valeurs mobilières au Royaume-Uni (le « R.-U. »). Toute offre de titres au Royaume-Uni sera effectuée en vertu d'une dispense, prévue par le règlement britannique sur les prospectus, de l'obligation de produire un prospectus pour les offres de titres. Au Royaume-Uni, ce document est uniquement destiné aux investisseurs qualifiés au sens du règlement britannique sur les prospectus. En outre, ce document n'est distribué et ne s'adresse qu'(i) à des personnes situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) à des professionnels de l'investissement relevant de l'article 19(5) de la Financial Services and Markets Act 2000 (loi de 2000 sur les marchés et services financiers) (Financial Promotion) Order 2005 (l'ordonnance FSMA, « FSMA Order ») ou (iii) à des personnes relevant des articles 49(2)(a) à (d), « high net worth companies, unincorporated associations, etc. » de l'ordonnance FSMA, et (iv) aux personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement au sens de l'article 21 de la loi de 2000 sur les services et marchés financiers peut être légalement communiquée ou faire l'objet d'une communication (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme « personnes concernées »). Les titres ne sont disponibles qu'aux personnes concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou d'acquisition de ces titres ne sera conclu qu'avec ces personnes. Toute personne qui n'est pas une personne concernée ne doit pas agir sur la base de ni se fier au présent document ou à l'un de ses contenus.

Le présent document ne constitue pas une « offre de valeurs mobilières au public » au sens du règlement (UE) 2017/1129 de l'Union européenne, tel que modifié (le « règlement prospectus ») dans un quelconque État membre de l'Espace économique européen (l'« EEE »). Toute offre de titres à des personnes de l'EEE sera effectuée en vertu d'une dispense, prévue par le règlement prospectus, de l'obligation de produire un prospectus pour les



offres de titres. Dans tout État membre de l'EEE, ce document est uniquement destiné aux investisseurs qualifiés de cet État membre concerné au sens du règlement prospectus.

Les déclarations contenues dans le présent document peuvent constituer des « déclarations prospectives ». Les déclarations prospectives sont généralement identifiables par l'utilisation des mots « peut », « pourra », « devrait », « prévoit de », « s'attend à », « anticipe », « estime », « croit », « a l'intention de », « projette de », « a pour but de », « a pour objectif de » ou « cible » ou la forme négative de ces mots ou d'autres variations de ces mots ou d'une terminologie comparable.

Les déclarations prospectives impliquent un certain nombre de risques connus et inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels, les niveaux d'activité, les performances ou les réalisations de la Société ou de son secteur et les résultats, niveaux d'activité, performances ou réalisations futurs exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas publiquement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives qui peuvent être formulées dans le présent document, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.